



Un jardin plus propre

Moins de déchets produits, un entretien plus facile, un environnement préservé.

Lieu d'agrément par excellence, le jardin n'en reste pas moins un endroit producteur de déchets et utilisateur de pesticides.

Les quantités croissantes de déchets verts déposés en déchèterie, représentent un coût important pour la collectivité, près de 181 000 € en 2014 pour les 9 déchèteries du SMICTOM Centre Ouest. Les pesticides, utilisés pour l'entretien, représentent un risque pour la santé mais aussi pour l'environnement.

Petit tour des pratiques pour un jardin malin :

- **Composter ses déchets :** Dans un composteur ou en tas, associez les restes de repas et les déchets de jardin. N'oubliez pas d'aérer et de mélanger régulièrement. Surveillez l'humidité en rajoutant des déchets secs si besoin, et vous obtiendrez un engrais naturel et gratuit que vous pourrez utiliser pour votre potager.
- **Broyer, pailler :** À l'aide de votre tondeuse pour les petits branchages ou d'un broyeur, transformez vos branchages en un paillis esthétique et économique. Tontes de pelouse, feuilles mortes constituent également d'excellents paillages et vous évitent des déplacements en déchèterie.

De plus, le paillage nourrit les plantes, conserve l'humidité du sol, améliore le sol et limite les mauvaises herbes.

- **Nourrir les animaux :** donnez à vos chats, chiens, poules, des restes carnés, produits laitiers, pain. Pour les poules et les lapins, préférez les épluchures, des restes de pain, déchets potagers, ...



- **Choisir les végétaux :** Privilégiez des espèces à croissance lente et à taille modérée. Elles nécessitent peu d'entretien, résistent à la sécheresse et hébergent de nombreuses espèces. Préférez lilas, charme, cornouiller, viorn, noisetier, arbousier, prairie fleurie, ...
- **Jardiner au naturel :** Tonte mulching pour laisser l'herbe sur place et maintenir l'humidité de la pelouse, association de végétaux pour ne pas attirer les indésirables, filets de protection contre les vers et les chenilles, désherbage manuel ou thermique, ...

PENSEZ-Y !!

Certaines Communautés de communes proposent le prêt de broyeurs. Pour tous renseignements, contactez le SMICTOM.

CHIFFRE CLÉ

40 à 60 %

C'est la part de déchets organiques présents dans la poubelle moyenne d'un ménage.



Jean-Pierre LETELLIER
Technicien pédagogue,
Eco consultant, Colibri

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à créer « Jardins du possible » ?

Le jardin, je suis tombé dedans quand j'étais petit. Ma grand-mère et mon père m'en ont donné le goût.

À la suite d'une longue expérience salariée, mon évolution personnelle, mes choix, mes envies et les opportunités m'ont guidé vers la création, en 2010 de l'entreprise individuelle « Jardins du possible* ». J'ai croisé de bons jardiniers, je me suis nourri de leurs expériences et élaboré mes propres approches... que je souhaite partager.

Quels sont les avantages à adopter les nouvelles pratiques que vous préconisez ?

Ces pratiques, qui n'ont rien de nouveau, facilitent le jardinage. Elles s'inspirent des règles de la nature. C'est moins de contraintes, puisque les déchets deviennent ressources, ils sont gérés sur place et ne sont plus exportés. Le jardin devient plus naturel et génère de belles surprises. En créant un milieu, la biodiversité s'installe (auxiliaires, oiseaux, ...) et favorise les équilibres naturellement.

C'est aussi l'autosatisfaction qui nous envahit avec l'idée de bien faire. On devient fier de consommer moins d'eau, de ne pas polluer le sol.

Enfin ce sont des économies que l'on génère. Plus besoin d'acheter paillage, engrais, pesticides, et matériel onéreux.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui souhaite s'engager dans la démarche ?

Soyez patient...

Observez et faites avec ...la nature.

N'achetez pas d'outillage spécifique (motoculteur par exemple, broyeur).

Concevez votre jardin en installant les plantes au bon endroit.

Évitez de planter les arbres trop proches des habitations, vous le regretterez.

Semez et récoltez du bon sens !

**entreprise qui accompagne les collectivités porteuses de projets éco citoyens dans les domaines de la prévention, de la valorisation des bio-déchets par exemple.*

LA LETTRE DU

TRIER RÉDUIRE INNOVER



Vue sur l'Unité de Valorisation Organique

Le SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine est le Syndicat qui collecte et traite les déchets des 97 000 habitants de 65 communes des départements d'Ile et Vilaine, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

SMICTOM
CENTRE
ILLE & VILAINE
OUEST

www.smidtom-centreouest35.fr

N° 7 • JANVIER 2016

Le SMICTOM Centre Ouest autonome pour le traitement de ses déchets

En cette nouvelle année 2016, le SMICTOM CENTRE OUEST maintient son engagement contre le réchauffement climatique.

Rappelons-le, 2015 a été marquée, entre autres, par l'organisation de la COP 21, grand rendez-vous international de nos gouvernants autour de la question cruciale du réchauffement. Le SMICTOM CENTRE OUEST œuvre, à son échelle, avec l'aide des habitants, en intervenant à tous les stades de vie des déchets de la prévention au traitement en passant par le tri.

Des actions de prévention

Éviter ou réduire la production de déchets, c'est limiter le prélèvement de matières dans les ressources naturelles de la terre, limiter leur transport et toutes les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de production de transformation des produits que nous retrouverons ensuite dans nos magasins. Éviter enfin que ces produits ne deviennent des déchets qu'il faudra traiter. La redevance incitative, effective depuis un an, est un outil de promotion de ces gestes.

Le tri des emballages et des papiers

Le recyclage des emballages et des papiers triés en de nouveaux produits permet d'économiser des matières premières, de l'eau, de l'énergie et d'éviter l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le traitement des déchets

La mise en fonctionnement des installations de traitement des déchets non recyclables cet été est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années pour les élus du SMICTOM. Le choix du process et de la localisation des installations permet de répondre à plusieurs problématiques. Traiter localement les déchets des habitants du SMICTOM, c'est faire le choix de ne plus transporter les déchets à l'extérieur de son territoire.

Philippe CHEVREL

Président du SMICTOM Centre Ouest Ile et Vilaine

INFORMER

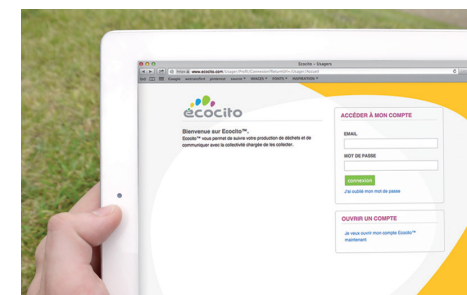
Redevance Incitative : ECOCITO suit vos levées

La Redevance Incitative, effective depuis le 1^{er} janvier 2015, est basée sur le nombre de levées et le volume du bac vert.

Pour vous aider à suivre cet élément, un site est à votre disposition : ECOCITO

La marche à suivre :

- Connectez-vous sur le site www.ecocito.com
- Créez votre compte grâce à l'identifiant de 16 caractères (ou clé d'activation) présent sur la facture que vous avez reçue au cours de l'été 2015 et créez un mot de passe.
- Lors de chaque connexion, vous rentrez votre adresse mail et votre mot de passe.



Vous aurez alors accès à plusieurs informations dans la partie « ma production de déchets » :

- nombre de levées de votre bac vert.

www.ecocito.com, un site vraiment pratique. N'hésitez pas à le consulter !

Des installations de traitement des déchets en activité

Les 2 installations de traitement des déchets du SMICTOM Centre Ouest ont commencé leurs activités : une Unité de Valorisation Organique et une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Retour sur les principes et le fonctionnement de ces unités permettant de traiter localement nos déchets ménagers et déchets non recyclables déposés en déchèteries.

L'Unité de Valorisation Organique : un traitement innovant pour nos ordures ménagères

Cette unité accueille les déchets déposés dans les bacs verts par les habitants des 65 communes du Syndicat ainsi que les déchets assimilables aux ordures ménagères produits par les artisans et commerçants présents sur le territoire du Syndicat.

Grâce à un process innovant, la part biodégradable contenue dans nos déchets non recyclables est extraite et valorisée en un compost répondant strictement à la norme NFU 44051 « Amendement organique et support de culture ». Les métaux sont extraits et envoyés vers les filières de recyclage.

Cette installation réduit de 50% la quantité de déchets à enfouir dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Ce site, attenant à l'usine, accueille les refus de l'Unité de Valorisation Organique et les déchets non recyclables des déchèteries. La localisation de l'ISDND sur le même site permet une mutualisation des moyens et la suppression des transports vers les sites de stockage externes à notre territoire, donc une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Une gestion locale de nos déchets

Ces installations permettent également une maîtrise des coûts en traitant nos ordures ménagères, nos déchets non recyclables déposés dans les déchèteries, nos refus de tri, nos gravats et le stockage du verre avant transfert vers l'usine de recyclage.



TRAITEMENT DE L'AIR : POUR UN AIR ÉPURÉ ET DÉSODORISÉ

L'air de l'installation est entièrement capté. 96 000 m³ d'air par heure sont traités par un double lavage puis dirigés vers un biofiltre.

Ce biofiltre est une masse de bois déchiquetés de différentes tailles sur une hauteur de 2,20 m.

Il désodorise l'air qui le traverse sous l'action de bactéries. Une cheminée, équipée de ventilateurs, rejette cet air épuré dans l'atmosphère.

Grâce à cette technologie, aucune odeur n'est constatée.

CHIFFRES CLÉS

140 000

C'est le nombre de kilomètres économisés par an pour le transport des ordures ménagères grâce au démarrage de l'Unité de Valorisation Organique de Gaël et donc un impact positif sur l'empreinte carbone.



Une douzaine d'emplois

a été créée pour l'exploitation de ces 2 installations.

Bon à savoir !

Si je refuse les bacs ou si mon bac vert n'est pas puçé, paierai-je quand même la Redevance ?

Toute habitation, tout logement doit être équipé d'un bac vert identifié d'une puce et d'un bac jaune. En cas de refus du bac vert, la facture sera établie en prenant en compte l'abonnement et le forfait au service sur la base d'une levée par semaine.

N.B. Pour en savoir plus, consultez le règlement de service (article 1411-1 et 5211-1)

RAPPEL

Les ordures ménagères sont interdites dans les déchèteries.



Un seul endroit pour vos déchets non recyclables : votre bac vert !

Redevance Incitative : dernières infos

Depuis un an, les usagers se familiarisent avec la Redevance Incitative.

La facture 2016 arrivera dans les boîtes aux lettres des particuliers au cours du 1^{er} trimestre de cette année.

Cette facture comprendra les éléments suivants :

- L'abonnement au service pour l'année 2016
- Le forfait des levées pour l'année 2016
- Les levées supplémentaires éventuelles effectuées en 2015 (c'est-à-dire au-delà du forfait).

Pour connaître les tarifs de la Redevance Incitative 2016, une seule adresse www.smictom-centreouest35.fr/redevance-incitative/

Pensez-y !

Pour une mise à jour rapide de votre dossier, n'oubliez pas ces quelques règles.

Contactez les services du SMICTOM

- Vous aménagez,
- Vous déménagez,
- Votre situation de famille change ...

Un seul réflexe !

Contactez les services du SMICTOM au 02 99 09 57 26 (choix n°2).

La facture est proratisée selon la durée d'utilisation du service dans l'année.

N.B. : Un justificatif peut être exigé pour une demande de changement de bac vert.

Propriétaire, seul destinataire de la facture

C'est effectivement le propriétaire de l'habitation qui reçoit la facture. Il est important de signaler toute arrivée et tout départ de locataires dans l'habitation afin

d'ajuster la facture. Pensez à informer vos locataires sur le service de gestion des bacs (mise à disposition des bacs, tri des déchets, ...) et sur les modalités de la facturation du service.

Comment régler sa facture ?

- Par voie postale au centre d'encaissement indiqué sur la facture (et non pas à l'adresse du SMICTOM Centre Ouest !).
- Par paiement en ligne sécurisé. Une seule adresse www.tipi.budget.gouv.fr

Je souhaite payer par prélèvement

La demande de prélèvement a été adressée aux particuliers propriétaires, par voie postale, en fin d'année 2015.

Si vous ne l'avez pas reçue, contactez les services du SMICTOM.

Des installations autorisées par l'État et respectueuses de l'Environnement.

Par arrêté préfectoral du 12 mars 2013, le SMICTOM Centre Ouest est autorisé à exploiter l'Unité de Valorisation Organique et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, selon des règles et des contrôles normés.

L'Unité de Valorisation Organique dispose de technologies permettant de respecter la réglementation et de limiter ses impacts sur l'environnement en termes de :

- Nuisances sonores et olfactives
- Gestion et traitement des eaux

Une production d'amendement organique (compost), conforme aux normes en vigueur (NFU 44051), sera mise à disposition du monde agricole.

Un petit rappel de quelques consignes de tri



Emballages en plastique

Je dépose dans mon bac jaune les bouteilles et les flacons en plastique : bouteilles de boisson, flacons de salle de bain et de produits ménagers d'entretien



Emballages métalliques

On les oublie souvent pourtant ils sont recyclables. Déposez dans votre bac jaune, boîtes de conserve, canettes de boissons, aérosols, bidons de sirop, barquettes de plats préparés et pots de dessert en aluminium.



Autres emballages et papiers

N'oubliez pas également les petits cartons, les briques de lait, de jus de fruit, de soupe, et les papiers. Ils doivent être déposés dans votre bac jaune pour être recyclés.



COMMENT JETER VOS EMBALLAGES ?

- Déposez vos emballages et papiers recyclables **en vrac dans le bac jaune**. Pas de sac et pas de housse dans ce bac.
- Laissez les bouchons sur les bouteilles ou les flacons. Ils seront recyclés !
- N'hésitez pas à **aplatir vos bouteilles** en plastique
- Pas besoin de laver vos emballages ! Égouttez les, enlever les restes. Ça suffit.

